

# LE JOURNAL DE ST JEAN DU GARD

SEPTEMBRE 2019

Chers St Jeannaises et St Jeannais,

Durant cet été, beaucoup d'entre vous m'avez interpellé sur l'entretien des chemins communaux et des cimetières concernant les herbes qui ne sont pas coupées.

Je vous rappelle que la commune a signé la charte avec le Parc National des Cévennes qui consiste à ne plus utiliser ni herbicide, ni pesticide.

Le conseil municipal actuel, très sensible aux questions environnementales a éliminé les stocks d'herbicide, acheté un desherbeur thermique et une faucheuse manuelle broyeuse.

Concernant les cimetières, là aussi nous avons supprimé l'utilisation de désherbant, c'est pourquoi il arrive que les actions de fauche ne soient pas aussi fréquentes que vous le désireriez et que certains d'entre vous soient choqués .

L'entretien des concessions des cimetières qui appartiennent aux familles des défunts sont à la charge des propriétaires.

L'écologie que nous essayons de mettre en place entraine un changement des mentalités.

La saison estivale est maintenant terminée, St Jean a connu une forte affluence comme à l'habitude et surtout au mois d'aout.

La sécheresse de 2019 restera dans les annales et nous n'avons pas été épargné puisque sur demande de la préfecture, le feu d'artifice prévu pour la fête votive a dû être annulé, il est donc reporté au samedi 7 décembre à 19h00 à l'occasion de la Ste Barbe des Sapeurs Pompiers.

A toutes et tous je vous souhaite un bel automne.

Michel RUAS

## La Grand Rue

Les travaux de la grand rue sont terminés.

Cette rue est dorénavant un espace partagé ou zone de rencontre, pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y **est limitée à 20km/h.**

**La chaussée est à double sens pour les cyclistes mais ils doivent respecter la vitesse.**

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagée de façon cohérente avec limitation de vitesse applicable.

L'objectif est la création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante. Le piéton est présent et les autres usagers partagent la chaussée avec lui.

Le partage de la voirie se fait par la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse au centre de la rue.

Pour la saison estivale, des décorations ont été mise en place des quatre coins jusqu'à la boulangerie Bonnafoux, ceci afin de donner envie aux touristes de déambuler dans cette rue et de donner ainsi vie à cet espace.

## La zone de rencontre



La zone de rencontre a été introduite en 2008 dans le Code de la route.

- **Les piétons ont la priorité** sur tous les véhicules y compris les vélos, eux-mêmes prioritaires sur les véhicules motorisés.
- La vitesse est limitée à **20 km/h.**
- Les piétons sont libres de marcher partout, y compris au milieu de la chaussée.
- Les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens (**double-sens cyclable**).

Merci de la respecter !

## Entretien des propriétés

Les incendies ont été particulièrement violents dans notre région cette été en raison de la sécheresse, notre commune comme partout en France est soumise aux obligations de débroussaillage.

En zone Urbaine, vous devez débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur les voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui;

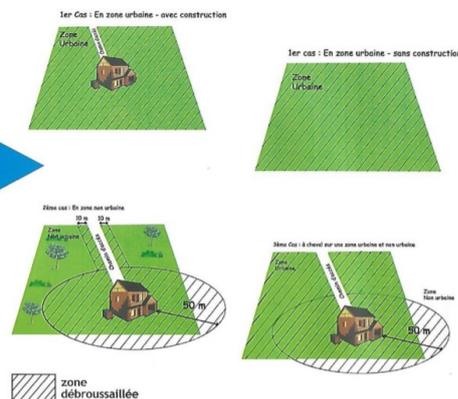
Pour savoir si votre propriété se trouve en zone urbaine ou non-urbaine, vous pouvez consulter le plan local d'urbanisme en Mairie ou sur le site internet de la commune.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce débroussaillage obligatoire auprès de la police municipale.

Par des gestes simples, il est possible de réduire considérablement les risques d'incendies: ne pas fumer à proximité ou en forêt, ne pas jeter ses mégots par la fenêtre et les jeter dans un cendrier, ne pas faire de barbecue près des forêts, ne pas faire de travaux source d'étincelles...

Ces comportements de bon sens protègent à la fois notre environnement et notre patrimoine naturel.

Diffusons ensemble les bons gestes et soyons vigilants!!



## Ensemble musical « MOULIN A POIVRE »

Le jeudi 23 mai dernier, l'Ensemble Musical « Moulin à Poivre », groupe suisse, a offert aux St Jeannais et aux touristes présents sur la place de l'horloge une heure trente de musique.

Le groupe est arrivé par le Petit Train, après la visite de la Bambouseraie. Les musiciens (une trentaine) se sont installés et ont commencé leur prestation par quelques notes de « La Marseillaise ».

De nombreux applaudissements ont salué les divers morceaux musicaux, ce « mini-concert » a été proposé par ce groupe de musique souhaitant juste partager leur passion pour la musique avec qui voudrait bien les écouter.

Merci à eux pour leur venue à St Jean du Gard.



### L'UNSS Collège Marceau Lapierre

Les élèves du Collège Marceau Lapierre de St Jean du Gard ont réussi un véritable exploit à Valenciennes (Nord) en obtenant pour la deuxième année consécutive la 6ème place sur 27 équipes aux championnats de France UNSS de badminton par équipe mixte.

Après avoir remporté le championnat Départemental à Méjannes le Clap, l'équipe composée de Pétula SUBTIL, Noémie MARCHE, Léa CHU, Ange MARCHETTI, Antonin ROLAND, Bastien GOURDON et de sa jeune arbitre Manon BOUTROUE, s'était imposée presque à domicile à Anduze lors du championnat régional. A ce titre les élèves se sont qualifiés pour la France dans le Nord du 3 au 5 juin 2019!

Suite à un long voyage en train le 3 juin, les rencontres de poule ont démarré le mardi 4 juin au matin. Chaque rencontre se joue en 100 points en cumulant 5 matchs: le simple fille, le simple garçon, le double filles, le double garçons et le double mixte. Bien souvent, tout se joue à la fin sur le double mixte.

Une défaite 100 à 99 pour commencer face à Montivilliers (Rouen) n'augurait rien de bon, mais nos élèves se sont remotivés pour remporter les deux dernières rencontres face à St Thierry (Reims) 100 à 73 et à Beuvry (Lille) 100 à 86 et ainsi, assurer la qualification pour la suite.

Mardi après midi nous étions en 1/8ème de finale contre Léognan (Bordeaux), et les élèves ont mené toute la rencontre pour s'imposer 100 à 79.

Mercredi matin après une nuit courte, l'équipe au complet était à 7h30 au gymnase pour préparer le 1/4 de finale contre Romans (Grenoble). La marche était trop haute notamment en simple fille et St Jean du Gard s'est incliné 100 à 86. Il a fallu remotiver les troupes pour les rencontres de classement qui se déroulaient dans la foulée.

Finalement l'équipe s'est imposée contre Salbris (Orléans / Tours) 100 à 86, mais a perdu la dernière rencontre pour la 5ème place contre Voisins le Bretonneux (Versailles) 100 à 86.

C'est un formidable coup de projecteur sur cette activité ludique et dynamique qui se développe au collège depuis vingt ans. Quarante vingt dix élèves du collège Marceau Lapierre, soit plus de 50% de l'effectif total, sont inscrits à l'association sportive et viennent s'entraîner le midi 4 fois par semaine sous la houlette de leur professeur d'EPS Vincent MOULLIERE, dans le gymnase municipal. Pendant l'année scolaire 2018/2019, 13 mercredis ont été consacrés aux rencontres de district, du département et de la région.

Le financement de ces champions de France a été possible grâce aux aides du conseil Départemental, de la Mairie de St Jean du Gard ainsi que des autres mairies du secteur, du service départemental et régional de l'UNSS, des dons d'entreprises locales (Marché U, GEDIMAT MANEN), des dons de particuliers, du foyer et du collège Marceau Lapierre.

La relève est assurée puisque nos benjamins ont remporté le titre départemental et fini 5ème au régional: bravo à Mila MONTIGNY, Elisa THEBAUT, Manon PRADHEILLE, Julie ANDRE, Mathis PLATO, Romain CABANIS et Valérian CHABAL.

### Le cimetière catholique de Saint Jean du Gard

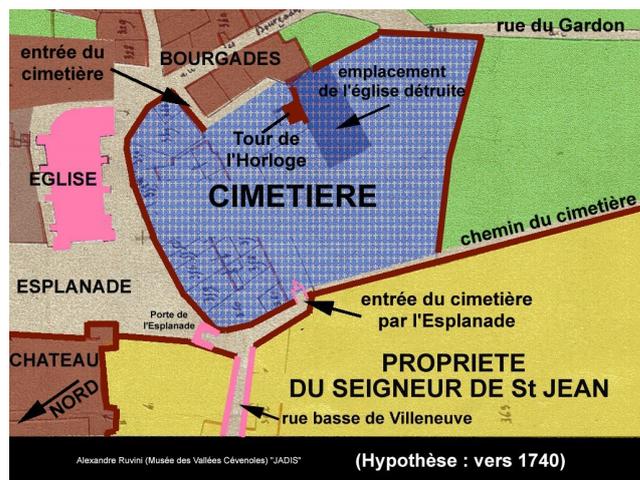
Autrefois, le cimetière entourait le clocher (Tour de l'Horloge) de l'église bénédictine édifiée en 1163, au centre du village (voir plan). Avec le développement du centre urbain et l'accroissement de la population, cette proximité généraient beaucoup d'inconvénients en terme de salubrité publique. A partir de 1804, une loi interdit les inhumations dans les églises et les temples et contraint chaque culte à avoir son cimetière à au moins 40 m de l'enceinte des villes et des villages.

C'est en 1850 que la municipalité s'est occupée du changement d'emplacement du cimetière catholique, qui fut installé au quartier de Rose. La première inhumation eut lieu en mars 1854.

En 1859, il fut décidé d'abattre les murs d'enceinte de l'ancien cimetière et de les utiliser pour remblayer la place. Des platanes y furent plantés, c'est aujourd'hui la «Place du Marché».

La municipalité a entrepris la mise à jour et la mise en conformité des concessions dans les 2 cimetières. A cet effet, les tombes en état d'abandon feront l'objet d'une reprise conformément à la législation si aucun ayant droit ne se manifeste. **Nous vous prions de bien vouloir contacter la mairie au 04 66 56 26 36 rapidement.**

Un jardin du souvenir va être mis en place au cimetière protestant, accessible à tous.



### Festival de Théâtre

Notre 4eme festival a eu lieu cet été, en extérieur pour la plupart des pièces, sauf pour la pièce des enfants »LA FABULEUSE HISTOIRE DU PROFESSEUR FERGUSON », jouée par la Cie Noir Titane, une pièce au décor imposant, représentant l'intérieur d'un sous-marin.

Les autres pièces : « LYSISTRATA, LA REVOLUTION DES FEMMES » Cie Collectif Puck, « L'ETRANGE CAS DU DR JEKYLL ET DE MR HYDE » Cie les Charlatans, « GRETA ET GUDULF » Cie Dare d'art, « LES TAPAS » Cie Carnage Productions, ont été jouées en extérieur, par un temps agréable, avec un public nombreux.



Le 13 août, dans le parc de l'Espace PAULHAN, la Cie Rue Balise, nous a présenté « ROUTES » : une troupe d'artistes sillonne le monde en roulotte. Le temps d'une soirée le public a été invité à rejoindre leur campement... Le public est venu nombreux pour une immersion dans « Une vie de bohème »...

### La gendarmerie change de secteur

Depuis le 1 septembre 2019, la gendarmerie de St Jean du Gard n'est plus rattachée à celle d'Anduze, ni au secteur d'Alès.

Nous faisons parti dorénavant du secteur du Vigan avec deux autres gendarmerie associée, celle de Lasalle et celle de St André de Valborgne.

La gendarmerie de St Jean du Gard compte désormais 7 gendarmes, les heures d'ouverture restent inchangées pour l'instant, le mardi toute la journée et le samedi après midi.

Si vous devez vous y rendre hors de ces jours d'ouverture, vous devez vous déplacer à la gendarmerie de Lasalle qui est maintenant le pôle principal pour notre secteur.



### Rappel sur le stationnement

Le stationnement sur la commune a été considérablement chamboulé depuis les travaux de la grand rue, nous cherchons des solutions pour contenter le plus large public.

Concernant les zones bleues, le disque règlementaire est le disque européen (ci-contre), pensez à vous en procurer.



### Transfert de compétence

A compter du 01 janvier 2020, l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'Ales Agglomération récupère la compétence eau et assainissement pour l'ensemble des 73 communes de la communauté.

A cette occasion 6 employés de la commune vont être transférés à l'EPCI.

Trois personnes auront leur lieu de travail sur Ales et 3 autres personnes sur Anduze.

Ce changement est dû à la Loi Notre du 07/08/2015.

### Economie d'énergie

Un appel d'offres a été lancé concernant l'éclairage public, les travaux s'effectueront sur 3 ans et en trois tranches.

A terme la commune sera équipée de lampes LED moins énergivores puisqu'elles vont permettre d'économiser 50% de la consommation actuelle.

Les travaux débuteront dernier trimestre 2019.

### L'astrau

Depuis la création du lotissement des Hauts de l'Astrau, les habitants étaient confrontés tous les jours à des coups de bélier dans les canalisations d'eau.

Ce problème était dû à une mauvaise conception du poste de refoulement.

Ce désagrément est aujourd'hui réparé.

### La caravane des ânes

Pour la troisième année consécutive, nous accueillerons **le 4 octobre 2019** la "Caravane des Anes" à Saint Jean du Gard.

Partie du Monastier sur Gazeille, la caravane empruntera le chemin de Stevenson.

L'Association Stevenson encadre cet événement.

A leur arrivée à Saint Jean du Gard les caravaniers feront le tour du village. Venez nombreux pour les suivre dans les rues du village à partir de 16H00.

Des jeux et animations se feront dans les jardins de Paulhan repas animé "Aligot saucisses" sera proposé à tout ceux qui se seront inscrits à l'avance au : 06.66.61.37.01. Tarif 18 €.

A bientôt pour cette occasion.



Les 31 octobre, 1er, 2 et 3 novembre 2019 aura lieu le Festival de la Randonnée en Cévennes.

L'Association FIRA vous propose à cette occasion 20 randonnées :

- visite commentée du village
- randonnées dans différentes vallées,
- randonnée aquatique en bord de mer au Grau-du-Roi.

Chaque randonnée est conduite par des animateurs confirmés qui connaissent bien leur territoire et font partager leurs connaissances patrimoniales de notre région.

Le 2 novembre le FIRA organise une soirée à Maison Rouge.

A 18H00 : conférence : présentation de Maison Rouge par Daniel TRAVIER.

A 19H30 : repas : "Aligot saucisses" sur réservation au 04.66.85.17.94 ; prix 18 €

Venez nombreux partager ce moment de convivialité.

### Le Temple

Après plusieurs mois à défendre le dossier auprès de la DRAC et après avoir porté un recours auprès du préfet de Région, le Temple de Saint Jean du Gard est officiellement classé monument historique depuis le 08 août 2019.

Il s'agit donc du 5e monument historique de Saint Jean du Gard avec le Pont Vieux, Maison rouge, l'Horloge, le Monument aux morts.



### Marché couvert

La réfection du marché couvert va bientôt commencer. Cette rénovation va permettre d'installer un ascenseur qui ira au cinéma et qui desservira également le local de l'âge d'or.

Le système de chauffage et de climatisation va être changé.

Mise aux normes d'accessibilité handicapés

Rénovation thermique du bâtiment

Création de sanitaire permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite

Mise au normes de l'installation électrique

Mise au norme de la sécurité incendie

Divers aménagements de salle permettant l'accueil du public et des associations

Tout ceci en fera une structure plus moderne.



### FC Kangourous

Le club de Basket –ball de St Jean du Gard saison 2019/2020

Mr BOHI aura le plaisir de vous recevoir au gymnase les MARDIS et VENDREDIS de 17h00 à 18h00.

Des poussins aux seniors, venez essayer gratuitement (matches organisés, tournois 3x3) et vous amuser

Contact JD BOHI 06 50 75 86 34—06 23 84 93 15



Le repas des aînés offert aux personnes de plus de 70 ans résidents sur la commune, se déroulera le **LUNDI 21 OCTOBRE 2019** à l'Espace Paulhan.



Le feu d'artifice prévu pour la fête votive en aout a été interdit par le Préfet pour cause de sècheresse. Il sera tiré **le samedi 07 décembre à 19h** à l'occasion de la fête de la Ste Barbe des Sapeurs Pompiers, comme d'habitude il sera tiré du pont vieux. Venez nombreux.

La commune continue la mise au propre des containers avec l'installation de « cache container ». Ces lieux **ne sont pas des dépôts d'encombrants**. Pour vous débarrasser de vos encombrants vous devez contacter le **0800 540 540**, la collecte se fait le mercredi.

**Merci de participer à la propreté de la commune, les abris containers ne sont pas des décharges sauvages.**

#### Naissances:

DONA Timéo Lenny	18/12/2018
VAN DUYNLAEGER Noé Emile André	19/01/2019
MAURIN Nina Lysiane Laure	06/02/2019
PACHOT Tilwen	09/03/2019
CROUIN Zély Nicole Simone	22/04/2019
GAUCHER Lilian Thibault Rémi	03/06/2019
GRASSIN Siméo Jean William	13/06/2019
BENOIT Mélissa Marie Alejandra	19/07/2019
MONE Serena Sandrine Goudouma	16/08/2019

#### Décès:

CANAL Eugene	19/12/2018
GRANIER Jean	02/01/2019
MICHEL Nicole née GARCIA	04/01/2019
GROS Michelle née CHALEFOUR	08/01/2019
CHARRIER Bruno	13/01/2019
CLERC Rose née TOUREL	14/01/2019
SANCHEZ Marie née LECHAT	20/01/2019
BRINGER Yvette née PUJOS	20/01/2019
GREFFEUILLE Josette née MARCELLIN	31/01/2019
TRANCHANT Simonne née SPILEERS	03/02/2019
HILLAIRE Claude	22/02/2019
PRIVAT Lucien	04/03/2019
VERDIER Simone née THEROND	11/03/2019
CHOLVY Marie Thérèse née ROUQUETTE	12/03/2019
BORG Roland	13/03/2019
SAMSON Léa née MARTY	17/03/2019
SEELI Jean Marc	24/03/2019
NGUYEN Manh	30/03/2019
MUSELLI Marlys née SOUTOL	31/03/2019
VIALA Jacques	06/04/2019
ROSSEL Annie née PRADEILLES	14/04/2019
MANOEL Violette née GASCUEL	16/04/2019
PLAS Michel	24/04/2019
BECEDE Yvette née CAUQUIL	01/05/2019
COHONNER Michel	10/05/2019
BOULLET Jeanine née ANDRE	19/05/2019
POUSSIER Gérard	21/05/2019
LACAS Etienne	05/06/2019
FENYI Françoise née LEVA	08/06/2019
GAZON Gérard	19/06/2019
PADOVAN Bruno	22/06/2019
GOURDON Marcel	24/06/2019
JOUANEN Gilbert	24/06/2019
ROCHER Erna	04/08/2019
DHOMBRES Yvonne née PLAGNES	14/08/2019
GOUT Héliette née MARTEL	23/08/2019
JOUANEN Jean Paul	30/08/2019
PANTEL Henri	08/09/2019
ROGNON Jacques	09/09/2019

#### Mariages:

VERA Christine	BENOIT Didier	04/05/19
PAGES Manon	VAN DUYNLAEGER Sébastien	18/05/19
RODRIGUES MEIRA Gaëlle	ROUX David	08/06/19
MOREAU Mathilde	BUSSON Charly	29/06/19
BOISSIER Carole	KRUYT David	06/07/19
MARTIN Coralie	GAILLARD Romain	13/07/19
GESSIER Laury	GREVIN Maxime	27/07/19
ZOJAJIGHOMI Sabereh	GAUDRY Matthieu	30/08/19

#### **Permanences et services**

- **Mairie** 1 rue Maréchal de Thoiras 04 66 56 26 36  
Accueil: Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi  
De 8h à 12h et de 14h à 17h  
Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 16h  
Samedi de 9h à 12h
- **POINT INFO** Place Rabaut St Etienne 04 66 07 30 65
- **Office du Tourisme** rue de l'industrie  
Musée Maison Rouge 04 66 85 32 11
- **CCAS:** rdv au 04 66 56 26 36
- **CPAM:** le Mardi de 8h30 à 11h30 en mairie sur RDV
- **Déchetterie:** Site de la Coste Plane (Rte d'Anduze)  
06 24 75 17 73  
Du Mardi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- **Collecte des encombrants:** le Mercredi sur rendez vous au  
0800 540 540
- **Conciliateur de justice** (service gratuit): 3eme jeudi de  
chaque mois, RDV à prendre en mairie

